

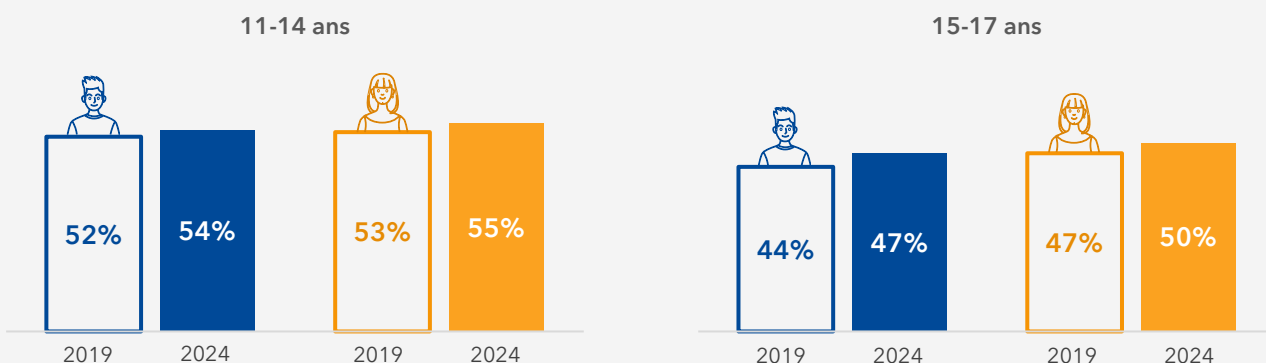


Recours au cabinet dentaire des jeunes en Pays de la Loire

1 jeune sur 2 a eu recours à un cabinet dentaire en 2024

En 2024, 52 % des jeunes de 11-17 ans résidant en Pays de Loire ont eu recours au moins une fois dans l'année à un chirurgien-dentiste ou à un orthodontiste¹. Ce taux, qui est en hausse (49 % en 2019), est supérieur à la moyenne nationale (49 %). **Les 11-14 ans sont plus nombreux** à consulter un cabinet dentaire dans l'année (55 % contre 49 % des 15-17 ans). Alors que les taux de recours des filles et des garçons sont proches parmi les 11-14 ans, **un écart se crée avec l'âge**, les filles de 15-17 ans ayant un recours un peu plus élevé que les garçons du même âge.

Évolution du taux de jeunes résidant en Pays de la Loire ayant consulté un chirurgien-dentiste ou orthodontiste au moins une fois dans l'année, selon le sexe et l'âge



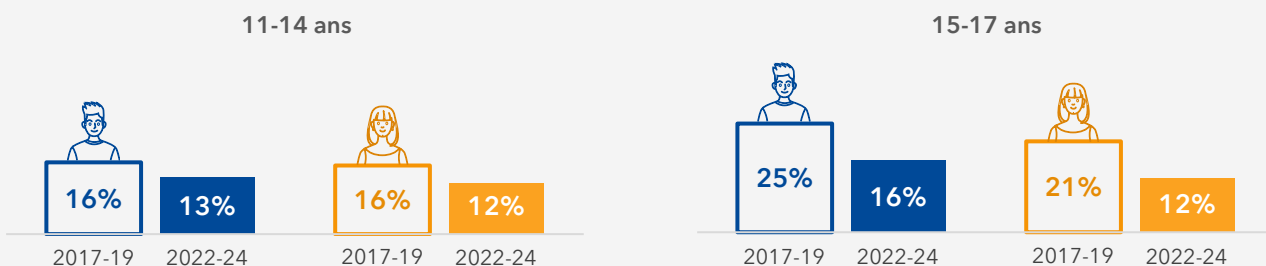
Source : SNDS (Cnam) – exploitation ORS Pays de la Loire

Lecture : 47 % des garçons de 15-17 ans résidant dans les Pays de la Loire ont consulté un chirurgien-dentiste ou un orthodontiste au moins une fois dans l'année en 2024.

1 jeune sur 8 n'a pas consulté pendant les 3 dernières années

Si plus de la moitié des jeunes ont consulté un chirurgien dentiste ou un orthodontiste dans l'année, une part importante d'entre eux n'y recourent pas. Si on considère une période de trois ans (2022-2024) : 13 % des 11-17 ans n'ont pas eu recours à un cabinet dentaire. Ce taux de non-recours est en baisse (19 % sur la période 2017-2019). Cette diminution est observée chez les garçons (15 % contre 20 %) comme les filles (12 % contre 18 %), et dans les deux classes d'âge, **particulièrement chez les 15-17 ans**.

Évolution du taux de jeunes résidant en Pays de la Loire n'ayant pas consulté de chirurgien-dentiste ou orthodontiste pendant trois années, selon le sexe et l'âge

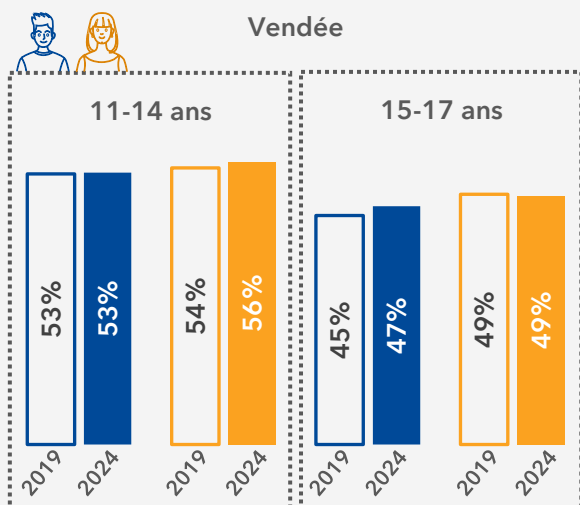
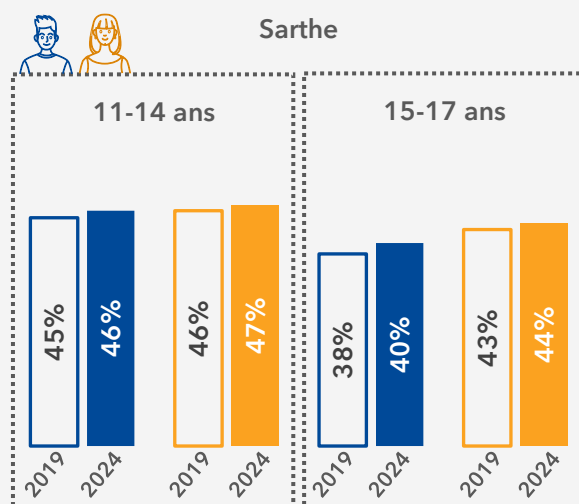
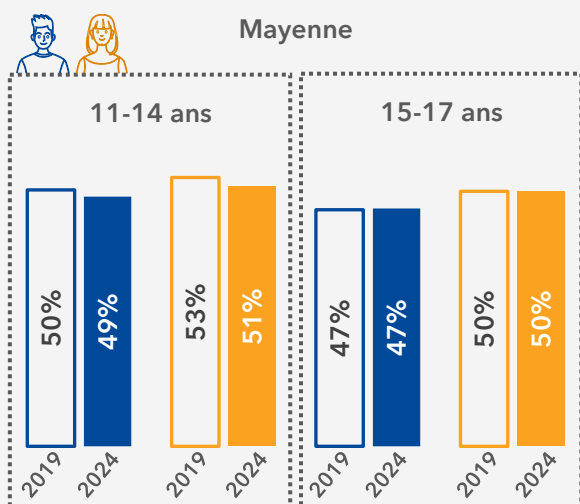
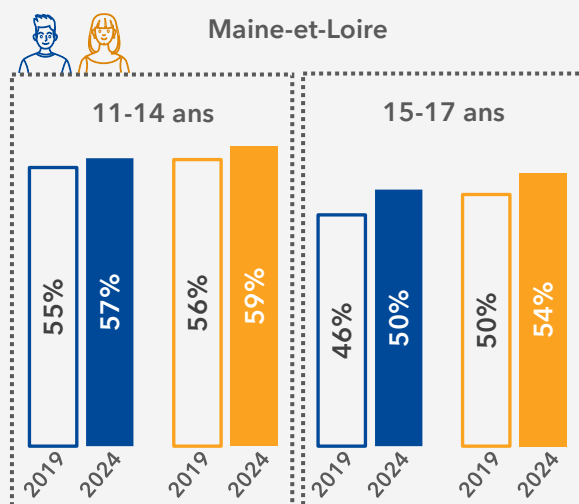
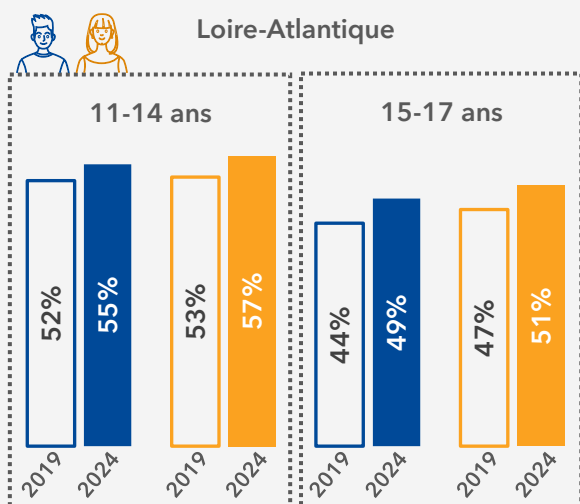


Source : SNDS (Cnam) – exploitation ORS Pays de la Loire

Lecture : 16 % des garçons de 15-17 ans résidant dans les Pays de la Loire n'ont pas consulté de dentiste ou d'orthodontiste entre 2022 et 2024.

¹ Le recours au chirurgien-dentiste (ou orthodontiste) est défini par le fait d'avoir eu au moins un remboursement par l'assurance maladie d'une prestation dentaire ou d'orthodontie au cours de l'année. Sont prises en compte : toutes les prestations exécutées par un chirurgien-dentiste ou un orthodontiste quel que soit son cadre d'exercice ; et les prestations spécifiques, exécutées par un médecin spécialiste en stomatologie ou chirurgie maxillo-faciale ou un professionnel de santé hospitalier.

Évolution du taux de jeunes ayant consulté un chirurgien-dentiste ou un orthodontiste au moins une fois dans l'année, selon le sexe, l'âge et le département de résidence



Dans tous les départements, le recours dans l'année au chirurgien-dentiste (ou orthodontiste) est plus élevé chez les 11-14 ans que chez les 15-17 ans, et légèrement supérieur chez les filles pour les deux classes d'âge. En Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, le recours a augmenté dans les deux classes d'âge entre 2019 et 2024. Dans les autres départements, le recours est plutôt stable.

Le taux de non-recours a baissé dans tous les départements entre 2019 et 2024, mais cette diminution est moindre en Sarthe et Mayenne. Ces deux départements présentent les taux de non-recours sur 3 ans les plus élevés (21 % et 17 % respectivement, contre 10 % à 13 % dans les autres départements).

Source : SNDS (Cnam) – exploitation ORS
Lecture : En Vendée, 49 % des filles de 15-17 ans ont consulté un chirurgien-dentiste ou un orthodontiste au moins une fois en 2024, un taux identique à celui de 2019.

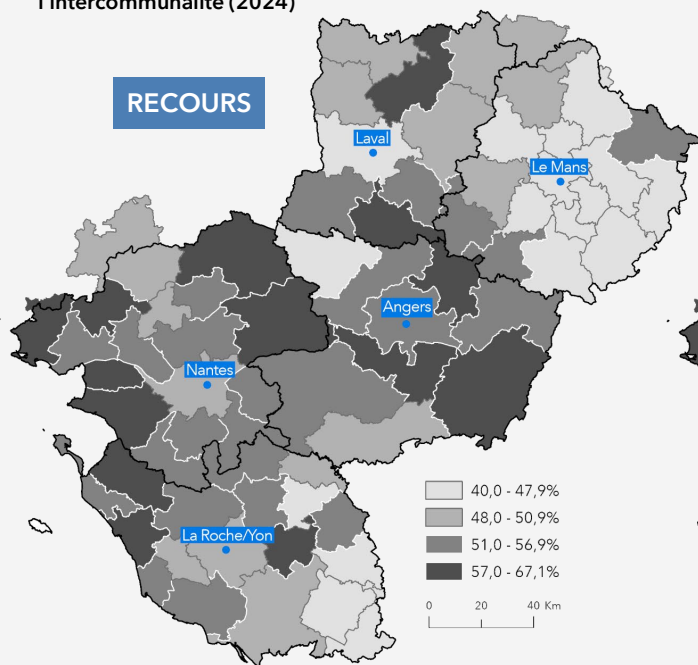
INÉGALITÉS SOCIALES

Tous les départements sont concernés par un taux de recours au cabinet dentaire inférieur chez les jeunes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (C2S) en comparaison aux non-bénéficiaires de cette complémentaire, 43 % contre 53 % à l'échelle régionale. C'est particulièrement le cas en Mayenne où une différence de 16 points est observée entre les deux groupes (taux de recours de 35 % chez les bénéficiaires contre 51 % chez les non-bénéficiaires), la différence varie de 8,5 à 12,5 points dans les autres départements. Le taux de non-recours sur trois ans des bénéficiaires de la C2S est également très élevé en Mayenne, ainsi qu'en Sarthe, en comparaison aux non-bénéficiaires : respectivement 37 % contre 15 % et 39 % contre 17 % (27 % contre 11 % à l'échelle régionale).

INÉGALITÉS TERRITORIALES

Des différences sont également observées selon le lieu de résidence du jeune : malgré une offre plus faible, le taux de recours au cabinet dentaire est un peu plus élevé chez les jeunes résidant dans des communes rurales que chez les jeunes résidant dans des communes urbaines (54 % contre 50 % à l'échelle régionale. Ce résultat s'observe dans tous les départements, à l'exception de la Vendée où l'on n'observe pas de différence. Le même constat est retrouvé pour le non-recours : il est plus élevé en milieu urbain (14 % contre 12 %), à l'exception de la Vendée où l'on n'observe pas de différence.

Part des 11-17 ans ayant consulté un chirurgien-dentiste ou orthodontiste au moins une fois dans l'année, selon l'intercommunalité (2024)

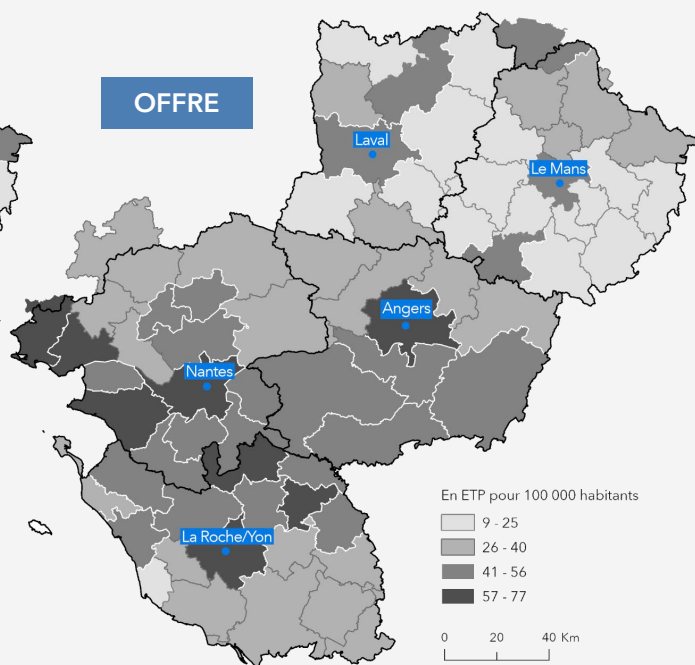


Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS Pays de la Loire
Lecture : Entre 40 et 48 % des jeunes résidant dans la Métropole du Mans ont eu recours au dentiste ou orthodontiste au cours de l'année 2024.

Le taux de recours dans l'année à un chirurgien-dentiste (ou orthodontiste) varie de 40 à 67 % selon les intercommunalités. Les taux les plus faibles sont observés dans la plupart des intercommunalités de la Sarthe, dans l'est de la Vendée, ainsi que dans l'agglomération de Laval et la communauté de communes Anjou Bleu.

Ces résultats sont notamment à rapprocher de l'offre de soins, ainsi que des caractéristiques sociales des habitants et leurs pratiques de soins.

Accessibilité potentielle localisée (APL)¹ au chirurgien-dentiste ou orthodontiste, selon l'intercommunalité (2023)



Source : Sniiram (Cnam), Drees, SNDS (Cnam) - exploitation ORS Pays de la Loire
Lecture : En 2023 à Nantes Métropole, l'accessibilité moyenne aux chirurgiens-dentistes est comprise entre 57 et 77 ETP pour 100 000 habitants.

Note : APL aux chirurgiens-dentistes libéraux et salariés des centres de santé (yc ODF), en nombre d'ETP pour 100 000 habitants

¹ L'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur plus fin que l'indicateur de densité. Elle permet d'apprécier plus précisément à la fois l'offre en prenant en compte le niveau d'activité des chirurgiens-dentistes (libéraux et salariés en centre de santé) et les besoins en fonction de l'âge de la population, tout en considérant la situation de la commune mais aussi celle des communes environnantes.

L'APL est notamment utilisée dans la méthodologie pour définir les territoires éligibles aux différentes aides de l'État et de l'Assurance maladie à destination des professionnels de santé pour les inciter à s'installer dans certaines zones.